



Nombre de membres afférents au conseil municipal :	18
" " en exercice :	18
" " qui ont pris part à la délibération :	16
Date de la convocation :	12 mars 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 18 MARS 2025
2025 / 12**

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-huit du mois de mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, Mme FILET Marie-Claude, Mme SANDRIN Annie, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine, M. BOUQUET Christian, Mme DESMARIS Ginette, M. DURAND Paul, M. LAMPS Arnaud, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme MOLLARD Cindy, Mme PALLOT Irène.

Excusés : M. BONNOT Jean-Jacques, M. PACCOUD Christian.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS

Madame le Maire rappelle la convention de servitude entre ENEDIS et la commune de Grièges sur la parcelle sise lieudit « La Verne », cadastrée section ZE n°110, pour le passage d'une canalisation souterraine.

Afin de régulariser ce document, il est nécessaire que le conseil autorise Mme le Maire à signer l'acte notarié faisant suite à la signature de la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Mme le Maire à signer l'acte authentique faisant suite à la signature de la convention de servitude décrite ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Le Maire,
Annick GRÉMY